

LES JURISTES... UNE CATASTROPHE DANS LA CATASTROPHE ?

Des tempêtes aux attentats, du Heysel aux blocages routiers... on découvre un changement des conceptions et des attentes en matière de gestion de situations de crise, de nouveaux rapports aux risques et aux responsabilités.

L'évolution du cadre juridique est-elle un reflet de ces changements ou la base de nouvelles pratiques à développer ?

L'Association des Juristes Namurois vous propose d'aborder les nuances et/ou divergences de vue entre le monde administratif de la gestion de crise et le monde judiciaire.

Avec la participation de :

Mr Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur

Mr Vincent MACQ, Procureur du Roi de Namur

Mme Marie MUSELLE, Commissaire d'Arrondissement de la Province de Namur

Mme Ingrid VERHOEVEN, Juriste ZP Namur Capitale, Planu Ville de Namur

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU : Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be : 30 € (20 € pour les avocats stagiaires) à verser avant la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 - Code Swift BBRUBEBB, avec la mention « 04/04 + nom du participant » * en l'absence de paiement préalable, les frais de participation s'élèvent à 40 € (30 € pour les avocats stagiaires)

AGRÉATION OBF (x points de formation juridique) - **AGRÉATION FRNB** (...) - **AGRÉATION POUR LES HUISSIERS** (.....)
Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui assistent à l'entièreté de la conférence. La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les *présents*.

RENSEIGNEMENTS : marie.vandepontsele@unamur.be